



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 6 février 2026 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 30 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Christian VIGNES

Présents avec voix délibérative : **20** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : 0 Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **20**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Pierre PECASTAINGS ; Jean-Michel DULER ; Patrick MONDENX

CAGD

Martine ERIDIA ; Jean LAVIELLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Alain PERRET

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES

Absents :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUÈDE ; Bertrand DESCLAUX ; Jean-François MONET ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES ; Eric LARROQUETTE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Martine LALANNE ; Laurent LAFOURCADE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Didier LAFOURCADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Didier SAKELLARIDES ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2026_019

Convention avec l'éco-organisme Ecosystem pour son concours au financement de l'installation d'un système de vidéoprotection sur les déchèteries de Messanges et de Soustons en vue de la sécurisation du flux de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Monsieur Thierry GUILLOT, Vice-Président, expose :

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, le SITCOM Côte Sud des Landes exploite plusieurs déchèteries réparties sur son territoire. Ces équipements constituent des maillons essentiels du service public, tant pour la collecte séparée des déchets que pour leur orientation vers des filières de traitement et de valorisation adaptées.



Certaines filières, et notamment celle des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), sont toutefois particulièrement exposées à des phénomènes de vols et d'intrusions, en raison de la valeur marchande de certains matériaux et composants. Ces actes engendrent des dégradations sur les sites, des pertes de tonnages collectés, ainsi qu'un impact négatif sur les performances environnementales et économiques du service public.

Afin de renforcer la sécurisation de ses déchèteries et de limiter ces nuisances, le SITCOM a engagé une réflexion sur la mise en place de dispositifs de vidéoprotection sur certains sites, notamment ceux de Messanges et de Soustons. Cette démarche s'inscrit dans une volonté globale d'amélioration des conditions d'exploitation, de protection des biens et des personnes et de continuité du service public.

Dans ce contexte, Ecosystem, éco-organisme agréé de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques, propose d'accompagner la collectivité dans cette démarche, par offre de concours destinée à soutenir l'acquisition de systèmes de vidéoprotection.

La présente délibération a ainsi pour objet d'approuver cette offre de concours et d'autoriser la signature de la convention correspondante, dans la continuité des décisions précédemment prises par le Comité syndical.

Compte tenu des modalités d'intervention et des soutiens, il en ressort le plan de financement suivant :

| Emplois € HT | | Ressources € | |
|--|--------------------|-------------------------------|--------------------|
| Equipements Caméras Vidéo Protection Messanges et Soustons ciblant les DEEE : 24 207,45 € HT dont part ciblant les flux DEEE : 12 103,73 € | 12 103,73 € | Ecosystem – Site de Soustons | 3 500 € |
| | | Ecosystem – Site de Messanges | 3 500 € |
| | | Sitcom Côte Sud des Landes | 5 103,73 € |
| Total | 12 103,73 € | | 12 103,73 € |

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 27 octobre 2021 portant cahier des charges de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques,

Vu le contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers (DEEE) conclu entre le SITCOM Côte Sud des Landes et Ecosystem,

Vu la délibération n° DEL_2025_091-DE du 3 décembre 2025 relative à l'installation de caméras de vidéoprotection sur les déchèteries du SITCOM et aux demandes de subventions associées,

Vu l'offre unilatérale de concours pour l'acquisition d'un système de vidéoprotection présenté par Ecosystem.

Considérant la recrudescence des intrusions et vols de DEEE constatés sur certaines déchèteries du territoire, générant des dégradations, des pertes de tonnage et un préjudice financier pour la collectivité et la filière de traitement,

Considérant que l'installation de dispositifs de vidéoprotection constitue un moyen adapté pour renforcer la sécurisation des sites et lutter contre ces actes,

Considérant qu'Ecosystem, éco-organisme agréé de la filière DEEE, propose d'accompagner financièrement les collectivités territoriales mettant en œuvre des actions de sécurisation de leurs déchèteries,

Considérant la convention visant à participer au financement de l'installation d'un système de vidéoprotection sur les déchèteries de Messanges et de Soustons, à hauteur de 70 % du coût d'installation, dans la limite de 3 500 € par site,

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 040-254001977-20260206-DEL_2026_019-DE



Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'offre de concours présenté par Ecosystem dans le cadre de ces équipements

AUTORISE le Président à signer la convention d'offre unilatérale de concours pour l'acquisition d'un système de vidéoprotection pour les déchetteries de Messanges et de Soustons.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Maremne, le 6 février 2026

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

